

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Luxembourgeois

Concours de recrutement dans la spécialité : Luxembourgeois

Le concours de recrutement pour la fonction de professeurs de lettres, spécialité « Luxembourgeois » comporte les trois épreuves de classement suivantes :

1. Une dissertation en langue luxembourgeoise.

L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1. L'usage de dictionnaires ou d'autres ouvrages de référence n'est pas autorisé.

Le sujet aura une portée générale. Sans porter exclusivement sur une période, un auteur ou une œuvre spécifique, il permettra au candidat de montrer ses connaissances littéraires et autres sur le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que ses capacités langagières en langue luxembourgeoise.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à exposer et à enchaîner les idées, ainsi que la correction, la clarté et l'élégance de la langue. La longueur de la dissertation sera de 1000 à 1200 mots ; le nombre de mots est à indiquer par le candidat.

2. Une traduction en luxembourgeois d'un texte français et une traduction en luxembourgeois d'un texte allemand.

Les textes auront une longueur d'environ 300 mots (+/-10%) chacun. L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1. L'épreuve se fera sans consultation d'ouvrages.

L'un des deux textes sera extrait d'une œuvre littéraire en prose, l'autre d'un journal ou d'un magazine actuel.

La traduction doit rester fidèle à l'atmosphère et à l'esprit de l'original. Le candidat montrera qu'il a compris le sens des textes français et allemand, qu'il saisit l'enchaînement des idées et qu'il est capable d'en apprécier les nuances. Il devra pouvoir recourir à une connaissance solide du luxembourgeois, de ses structures grammaticales et de ses expressions idiomatiques. Il s'efforcera de conserver, dans la limite du possible, le mouvement des phrases de l'original, en tenant compte des particularités de la langue luxembourgeoise. La correction de la langue, l'appropriation des termes employés, la justesse des expressions, l'élégance et l'aisance du style seront des critères déterminants dans l'appréciation de la traduction.

3. Analyse de textes littéraires (épreuve orale).

L'épreuve est dotée du coefficient 2. L'usage de dictionnaires ou d'autres ouvrages de référence n'est pas autorisé.

Le candidat devra analyser un texte littéraire en langue luxembourgeoise. Il aura le choix de deux questionnaires, l'un portant sur un texte en prose ou un texte dramatique, l'autre sur une œuvre en vers, chacun avec un questionnaire portant sur les particularités thématiques et linguistiques (vocabulaire et grammaire) des textes.

Le candidat disposera de 90 minutes pour sa préparation.

Le candidat présentera au jury pendant 15 à 20 minutes les réponses aux questions en situant les textes dans un contexte historique, social et littéraire. La méthode de

l'analyse, laissée à la discrétion du candidat, devra tenir compte des caractéristiques essentielles du texte. L'exposé sera cohérent, structuré, et témoignera du niveau de la culture générale et de la compétence littéraire et linguistique du candidat qui parlera aussi librement que possible, tout en ayant le droit de se servir de ses notes.

Dans un deuxième temps, le candidat répondra aux questions du jury.

Le jury appréciera le contenu et la forme de l'exposé, mais aussi l'aisance du discours et des réponses aux questions du jury.